

Règlement des Foulées de Villeurbanne 2026

ORGANISATEUR

L'Office du Sport Villeurbanne organise, le dimanche 5 avril 2026, les Foulées de Villeurbanne. Les départs seront donnés à 8h45 pour le 10 km, à 9h45 pour le 5 km chrono, à 9h50 pour le 5km loisir, à 10h20 pour le semi-marathon, à 10h40 pour le 4 km marche et à partir de 10h50 pour les enfants nés entre 2015 et 2019.

Les parcours du 5km, du 10 km et du semi-marathon sont mesurés officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

ENGAGEMENT

➤ COURSES CHRONOMETREES : 5 KM, 10 KM, semi-marathon :

Les courses chronométrées des 5, 10 km et semi-marathon sont ouvertes à tous et toutes les licencié·e·s et non-licencié·e·s :

- né·es en 2008 et avant pour le semi-marathon ;
- né·es en 2010 et avant pour le 10 km ;
- né·es en 2012 et avant pour le 5 km chronométré.

Elles sont toutes ouvertes aux athlètes handisport.

Toute participation à une compétition (5 km chronométré, 10 km et semi-marathon) est soumise à la présentation obligatoire par les participant·es à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;*

- d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. **Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation** à laquelle la personne souhaite s'inscrire ;

- ou **pour les mineur·e·s non licenciés FFA et/ou fédération agréées** : d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale et d'une autorisation parentale.

En cas de mention d'un ou plusieurs « OUI » dans le questionnaire de santé, veuillez joindre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de six mois** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Licences étrangères

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participant·e·s étranger·e·s sont tenu·es de fournir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils/elles sont détenteur·trices d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Athlètes en situation de handicap

Athlètes déficient·e·s visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables ;
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide ;
- Dans la mesure du possible, le guide doit être identifié comme tel par une inscription « guide » sur son dossard ou une chasuble de couleur vive et repérable.

Athlètes en fauteuil :

- Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits. La participation des joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs.trices soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette.

Classement par équipe

Il est possible de s'inscrire par équipe de 4 sur le 10 km en remplissant toutefois un bulletin d'inscription par coureur·euse. Un classement sera établi au cumul des temps (temps pris sur les trois premiers).

➤ COURSE 5 KM LOISIR ET DISTANCE 4 KM MARCHE :

Seul un bulletin d'inscription doit être rempli et retourné à l'organisation. Il est toutefois conseillé de se rapprocher d'un médecin pour vérifier son aptitude générale à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme.

➤ COURSES ENFANTS 1 KM :

Elles sont ouvertes à tous et toutes les licencié·e·s et non licencié·e·s né·e·s entre 2015 et 2019 et seront non classantes. Toute inscription à la course enfants de 1 km (hors USEP) s'effectue exclusivement sur www.lesfouleesdevilleurbanne.fr avec dépôt obligatoire sur ce même site d'une autorisation parentale (Téléchargeable sur le site), avant le **dimanche 29 mars à 23h59.**

CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est **personnel, ferme et définitif** et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

INSCRIPTIONS

➤ **TARIFS (hors frais d'inscription de la plateforme) :**

Tarification 2026	Du 01/12/25 au 08/03/26	Du 09/03/26 au 04/04/26	05/04/26
10 km (chrono)	14 € (licencié-es FFA)	16 €	19 €
	16 € (non licencié-es)	18 €	21 €
Semi-marathon (chrono)	20 €	22 €	25 €
5 km (chrono)	10 € (licencié-es FFA)	12 €	15€
	12 € (non licencié-es)	14 €	17 €
5 km loisir	gratuit		
4 km marche	gratuit		
1 km enfants	3 € (enfants hors USEP)		

**Cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courriers postaux*

➤ **COMMENT S'INSCRIRE ? :**

- **1 km enfants (hors USEP) :**

Uniquement via Internet sur le site www.lesfouleesdevilleurbanne.fr avant le dimanche 29 mars à 23h59, avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Aucune inscription et dépôt de documents possible le dimanche 5 avril 2026 pour les courses 1 km enfants.

- **5 km (chrono et loisir), 4 km marche, 10 km, semi-marathon :**
 - via Internet sur le site www.lesfouleesdevilleurbanne.fr avant le dimanche 29 mars 2026, avec paiement sécurisé par carte bancaire.

- A la Maison des Sportifs ou par courrier, réception avant le samedi 04 avril 12h00 du bulletin d'inscription téléchargé sur www.lesfouleesdevilleurbanne.fr complété et signé avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'OSV ainsi que les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante : « Office du Sport de Villeurbanne – 70 rue du Docteur Rollet – 69100 Villeurbanne ».
- sur place, à l'hôtel de Ville de Villeurbanne (avenue Aristide Briand), le dimanche 5 avril de 7h30 à 10h30.

Le nombre de dossards étant limité pour chacune des courses, la participation se fera dans la limite des dossards disponibles.

3 sas sont prévus pour le 10km :

- **SAS « Élite » 1** : l'accès au SAS « Élite » est basé sur les temps suivants : moins de 32'H et moins de 38'F. Les demandes hors inscription Internet sont à envoyer par mail à palestra.gerard@wanadoo.fr accompagnées du justificatif de performance sur l'année 2025. **Nombre de dossards limité à 150.**

- **SAS « Préférentiel » 2** : l'accès au SAS « Préférentiel » est basé sur les minimas de qualification aux Championnats de France, soit moins de 34'15'H et moins de 43'F. Les demandes hors inscription Internet sont à envoyer par mail à palestra.gerard@wanadoo.fr accompagnées du justificatif de performance sur l'année 2025.

Nombre de dossards limité à 200.

- **SAS 3** : l'accès au SAS 3 est réservé aux licencié·e·s et non licencié·e·s.

Aucun dossard permettant d'accéder au SAS « Élite » 1 et SAS « Préférentiel » 2 du 10 km ne sera attribué le jour de la course.

1 sas « élite » prévu pour le 5 km :

- **SAS « Élite » 1** : l'accès au SAS « Élite » est basé sur les temps suivants : moins de 16'00'H et moins 20'15'F. Les demandes hors inscription internet sont à envoyer par mail à palestra.gerard@wanadoo.fr accompagnées du justificatif de performance sur l'année 2023. **Nombre de dossards limité à 50.**

Groupes/associations :

Pour 10 inscriptions (toutes courses confondues, hors 5 km loisirs et 4 km marche), la 11ème inscription est offerte (sur la course la moins chère). Ce tarif « groupes » est destiné aux associations, écoles et collectivités publiques.

Pour toute demande de renseignement pour une inscription en groupe (à partir de 10), s'adresser à : sport@osvilleurbanne.com.

CHALLENGE ENTREPRISES

➤ Tarifs :

Une offre destinée aux entreprises et à leurs salarié-es est mise en place aux conditions tarifaires suivantes : **70 € TTC par personne (frais d'inscription compris) permettant de bénéficier des prestations suivantes :**

Pour chaque salarié :

- 1 dossard sur la course de son choix ;
- L'accès aux services aux coureur-euses : retrait groupé, consigne, garderie enfants, parking à vélo ;
- L'accès à des services de soins et de conseil : stand de récupération physique, conseils d'experts de la course à pied ;
- L'accès à un espace exclusivement dédié aux entreprises : photo d'équipe, brunch, animations et rencontres avec les associations sportives de Villeurbanne, podium de récompenses du Challenge 2026.

Pour l'entreprise :

- Logo entreprise en lien actif sur la page des Foulées ;
- Mise en avant des entreprises participantes auprès des partenaires des Foulées ;
- Couverture médiatique de l'évènement.

➤ Comment s'inscrire ? :

A partir du 15 octobre 2025, l'entreprise, par le biais d'un-e représentant-e, remplit un formulaire de demande de participation au Challenge Entreprises (*Nom de l'entreprise, NOM Prénom du/de la référent-e de chaque entreprise, fonction, coordonnées de contact, numéro de SIRET, nombre de packs souhaités*) en remplissant le formulaire suivant :

<https://framaforms.org/foulees-de-villeurbanne-2026-challenge-entreprises-1759837523>

(aussi accessible en ligne sur le site www.lesfouléesdevilleurbanne.fr).

L'Office du Sport édite et transmet ensuite à la personne référente une facture correspondant au nombre de salarié-es participant. Une fois la facture réglée par l'entreprise, l'OSV transmet à cette même personne référente des codes d'accès individuels avec le détail de la procédure pour permettre à chaque salarié-e de s'inscrire directement en ligne sur la courrouse de son choix à partir du 1^{er} décembre 2025.

Tout désistement ultérieur de la part d'un-e salarié-e ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement quel qu'il soit à l'entreprise.

Le nombre total de dossards étant limité à 200 dans le cadre du Challenge Entreprises, la participation se fera dans la limite des dossards disponibles.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards (5 km chrono, 10 km et semi-marathon) ou dossards autocollants (5 km loisir et 4 km marche) s'effectuera :

- **À l'Office du Sport de Villeurbanne** le jeudi 02/04/26 et le vendredi 03/04/26 de 12h00 à 19h00, le samedi 04/04/26 de 9h00 à 12h00.
- **Au 2^e étage de l'hôtel de Ville de Villeurbanne** (avenue Aristide Briand), le dimanche 05/04/26 de 7h30 à 10h45 (uniquement pour les courses du 5 km, 10 km, semi-marathon et 4 km marche).

La remise du dossard se fera uniquement si le dossier est complet et sur présentation d'une **pièce d'identité**. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Pour récupérer le dossard d'une tierce personne : présentation obligatoire de la pièce d'identité valable (ou copie) du propriétaire du dossard.

Pour le 5 km loisir et le 4 km marche, un dossard autocollant sera remis pour toute inscription et devra être porté pour participer à la course.

Pour les courses enfants 1 km, les dossards seront à retirer :

- à l'Office du Sport de Villeurbanne le jeudi 02/04/26 et le vendredi 03/04/26 de 12h00 à 19h00, le samedi 04/04/26 de 9h00 à 12h00.
- Au conteneur accueil de l'USEP Villeurbanne, sur le village des Foulées le dimanche 5 avril 2026 à partir de 10h.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Une consigne sacs est mise à disposition des coureur·euse·s. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets déposés à la consigne.

Un poste de ravitaillement sera assuré à l'arrivée de toutes les courses. Un point de ravitaillement sera assuré au 5^{ème} km de la course du 10km ainsi que trois points de ravitaillement sur le semi-marathon.

CHRONOMETRAGE

Les courses du 5 km chrono, du 10km et du semi-marathon feront l'objet d'un chronométrage. Tous·tes les inscrit·es se verront remettre un dossard avec puce électronique.

Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les participant·es du 10km disposeront d'un temps maximum d'1h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participant·es du semi-marathon disposeront d'un temps maximum de 2h00 pour effectuer les 15 premiers kilomètres.

Après le passage du véhicule de fin de course, et sur décision unilatérale de l'organisation, un·e coureur·euse pourra être déclaré·e « hors délai », signifiant sans appel sa mise hors course. Son dossard lui sera retiré. Tout·e coureur·euse mis·e hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Remarque utile :

Le temps chronométré est un « temps course », le chronomètre est déclenché au starter, et est arrêté au passage du coureur sur la ligne d'arrivée (passage de la puce). Il est donc possible qu'il y ait un écart avec tout chrono qui serait déclenché sur la ligne de départ et non au starter.

RESULTATS ET RECOMPENSES

Les classements du 5 km chrono, du 10 km et du semi-marathon seront consultables après la fin de la course. Ils feront l'objet d'une publication sur le site web www.lesfouleesdevilleurbanne.fr le lendemain de la course.

Les 4 premiers hommes et les 4 premières femmes du 10 km seront primé·e·s au scratch, ainsi que les 3 premiers et les 3 premières par *catégorie de cadet à master 9 uniquement sur le 10 km*. Récompenses par équipe sur le 10 km uniquement.

Non cumul des récompenses entre scratch et récompenses par catégorie

Sur le 5 km chrono et le semi-marathon, les trois premiers et trois premières seront récompensé·es.

Les lots non récupérés le jour de la course seront conservés à l'OSV pendant une période de 3 semaines après la course.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité de la course sera assurée par la police nationale, la police municipale et par des signaleur·euse·es bénévoles.

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes, assistée d'un médecin. Leurs membres peuvent décider de la mise hors course de tout·e concurrent·e pour des raisons médicales. Tous·tes les participant·e·s autorisent l'organisation à leur prodiguer des soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

JURY OFFICIEL

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA dont le pouvoir est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les participant·e·s aux courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage. Toute course peut faire l'objet d'un contrôle antidopage, selon les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous·tes les participant·e·s. Il incombe aux participant·e·s non

licencié·e·s FFA de souscrire une police d'assurance individuelle accident. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation.

DROIT A L'IMAGE

Tout·e coureur·euse participant aux « Foulées de Villeurbanne » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNULATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance sans que les concurrent·e·s puissent prétendre à un quelconque remboursement.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par les participants·es sont destinées à l'organisateur des Foulées de Villeurbanne, soit l'Office du Sport Villeurbanne, qui est responsable du traitement de ces données.

Dans le cadre de l'inscription des participant·e·s, l'organisateur est amené à collecter, utiliser et traiter des données personnelles afin de dresser le classement des différentes courses chronométrées et communiquer en amont, pendant et en aval de cet événement.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participant·e·s disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit à limitation du traitement de celles-ci, en contactant l'organisateur par mail à sport@osvilleurbanne.com.

REGLEMENT

Tout·e participant·e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Selon la situation sanitaire et ce afin d'assurer la sécurité des participant·e·s des mesures spécifiques pourraient être imposées.